



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
21/02/2023 à 10:02:07  
Date de réception préfecture : 10/02/2023

Date de convocation : 1<sup>er</sup> février 2023

Délibération n° VI-DEL-2023-012

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> février 2023

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 28

Votants : 33

**Objet : Désaffectation, déclassement du domaine public communal, cession d'une emprise de 37 m<sup>2</sup>, lot 1 – Square du Docteur-Jacques-Calley / Rue Paul-Doumer**

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Mairam	SY	6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
Mme	Kadiatou	LY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Clotilde	DOUARD	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Gérard HEBERT représenté par Mme Elisabeth DELAGE, M. Jean-Michel JOSSO représenté par Mme Françoise PYBOT, M. Franck COENNE représenté par M. Mehdi MEJERI, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Clotilde DOUARD.

ETAIENT ABSENTES : Mme Sana AABIBOU, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier SIGMAN.

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20230207-VI-DEL-2023-012-DE  
Date de télétransmission : 10/02/2023  
Date de réception préfecture : 10/02/2023

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2111-1, L.2141-1 et suivants, L.3111-1,

**VU** la propriété communale non bâtie et clôturée, dépendante du square du Docteur-Jacques-Calley, située entre l'arrière de l'immeuble d'habitation du 3 rue Paul-Doumer et du collège Marie-Curie,

**VU** la demande d'acquisition par lettre du 10 juin 2022 de Madame Isabel MARQUES d'une partie de ce foncier, en nature d'espace vert et clos, attenant à son appartement situé en rez-de-chaussée de son immeuble d'habitation,

**VU** l'avis du domaine n°2022- 91223-65233 en date du 15 septembre 2022,

**VU** le plan de division du cabinet de géomètre SAS QUADRIGEO en date du 10 octobre 2022,

**VU** l'avis de la commission Politique de la Ville et des Quartiers en date du 30 janvier 2023,

**CONSIDERANT** que conformément à l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le déclassement d'un bien appartenant à une personne publique n'intervient que lorsque celui-ci n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public,

**CONSIDERANT** qu'en étant clos depuis plusieurs années, la désaffectation de cet espace peut dès lors être constatée,

**CONSIDERANT** qu'une fois constatée sa désaffectation, son déclassement peut être prononcé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Constate la désaffectation et prononce le déclassement de l'emprise foncière communale de 37 m<sup>2</sup> correspondant au lot 1 situé entre l'immeuble d'habitation du 3 rue Paul-Doumer et le collège Marie-Curie.
- Approuve la cession du lot 1 d'une superficie de 37 m<sup>2</sup> au profit de Madame Isabel MARQUES, propriétaire de l'appartement attenant, au prix de 33 € par m<sup>2</sup>, soit pour un prix total de 1 221 € Hors Droits, Hors Taxes.
- Dit que les frais de notaire, de géomètre de la cession sont à la charge de cet acquéreur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous les actes afférents au présent dossier.

Pour le Maire empêché  
Marie-Claude GIRARDEAU  
Adjointe au Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....13.FEV.2023..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.